Image not found or type unknown

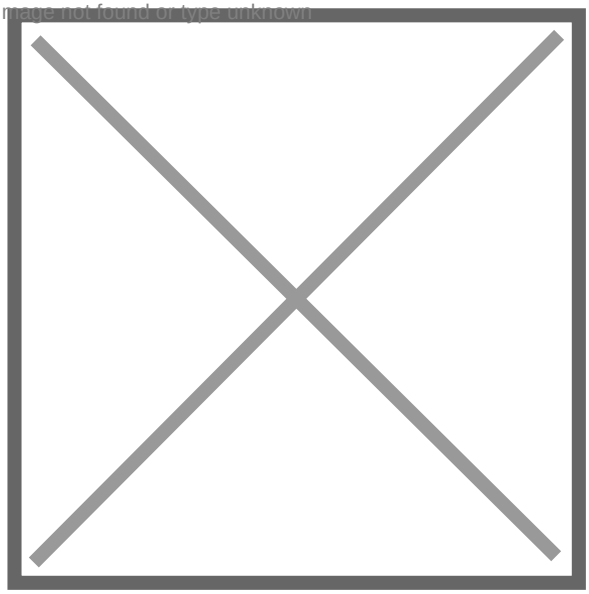

Arreter les cours par correspondance

Par **dede1998**, le **16/04/2015** à **11:52**

bonjour je me suis inscrite au centre européen de formation au mois d'octobre pour 3 ans, maintenant je souhaiterais arrêter car j'ai trouver une école qui m'accepterai, de plus pour me trouver des stages c'est difficile même impossible car a chaque fois que je demande on me dit non pas confiance et ne prend pas les personnes par correspondance. pourtant l' école a distance m avais affirmer que je n aurai aucune difficulté a trouver mais j ai vite vue que je me suis fait arnaqué! Et on ne m'avait pas parlait de résiliation ni les condition et je n est aucun papier qui parle de résiliation. je n'est que 17 ans et je suis entrain de rentrée dans la dépression total, ma vie est gâché pour moi et le regard des gens me blesse des que je leur par de cours par correspondance, je pleure sans arrêt. s'il vous plait aidez moi merci.

Par **moisse**, le **16/04/2015** à **16:46**

Si vos parents n'ont pas signé le contrat, votre signature ne vous engage pas, vous êtes mineure.
Il ne faut pas en faire un plat, les cours par correspondance sont suivis par des milliers d'étudiants (par exemple le CNED) et suivre ces cours n'a rien d'infamant.

Par **dede1998**, le **16/04/2015** à **19:31**

le problème c'est qu' on a signer depuis le mois d'octobre et j' ai dépasser mes 3 mois (j'ai sus qu' il ne fallait pas dépasser les 3 mois en regardant sur les forums sinon l'école ne nous avez pas parlez de sa!) et maintenant nous souhaitons arrête pour que j'aille dans une école

privé normal car dans ma région personne ne veut me prendre en stage parce que je fais cour par correspondance alors que l'école m' avait affirmer que je n aurais aucun problème avec ceci mais ce n'est pas le cas

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés